

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **24/09/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **38**

Quorum : **22**

N° **07_300926**

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE
AGRICULTURE ET
TRANSITION ECOLOGIQUE**

Projet d'adhésion de la
commune d'Aubagne au
Syndicat mixte
d'aménagement et de gestion
du Parc naturel régional de la
Sainte-Baume

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Marie DOUVILLE, Monsieur René VANULS
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Monsieur Fabio CHIKHOUNE (donne pouvoir à Monsieur Raphaël DA HORTA), Monsieur Jean-Pierre NIVET (donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN), Madame Virginie RAES (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD (donne pouvoir à Monsieur Mathieu NOVELLI)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°07_300926 du Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2026 (suite)

Monsieur Alexandre LATZ rapporte :

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume fédère les collectivités de son territoire autour d'un projet de préservation des paysages, des espaces naturels et agricoles, de la biodiversité et de développement durable. Il est administré par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

La commune d'Aubagne partage avec le territoire de la Sainte-Baume plusieurs enjeux environnementaux et territoriaux, notamment la valorisation des paysages, la préservation des continuités écologiques, la prévention des risques naturels et la sensibilisation des habitants.

Afin de participer à cette dynamique et de développer des coopérations utiles au territoire, la commune souhaite engager un projet d'adhésion au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

La présente délibération a pour objet d'engager cette démarche et d'autoriser l'ouverture des échanges nécessaires à sa préparation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses dispositions relatives aux parcs naturels régionaux ;

VU les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, et notamment leurs articles 3, 9, 22 et 25 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune d'Aubagne de participer à une dynamique territoriale de préservation et de valorisation des paysages, des espaces naturels et agricoles, de la biodiversité, ainsi que de prévention des risques naturels ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion effective de la commune au Syndicat mixte est subordonnée à la définition de ses modalités de mise en œuvre, notamment statutaires, financières et de gouvernance ;

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER le projet d'adhésion de la commune d'Aubagne au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les échanges nécessaires à la préparation des conditions de mise en œuvre de ce projet d'adhésion ;

ARTICLE 3 : de PRÉCISER que, le cas échéant, les conditions et modalités d'adhésion de la commune d'Aubagne au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, ainsi que les actes et engagements nécessaires à sa mise en œuvre, seront soumis à l'approbation ultérieure du Conseil municipal ;

ARTICLE 4 : d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTIONS : 7

Délibération n°07_300926 du Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2026 (suite)

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI

Maire

1 oct. 2026